



EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES AU 01/01/2017

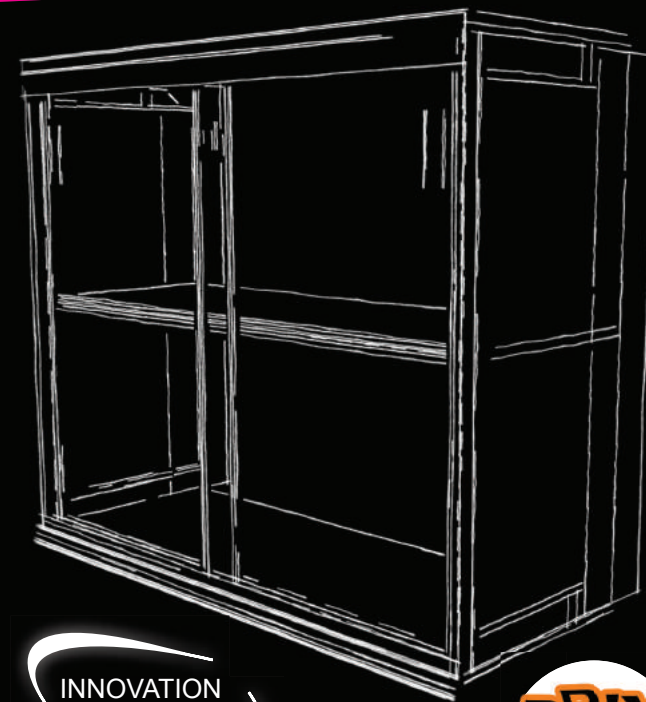
VITRINE MAGNETIQUE « PHYTOSANITAIRE »

Au 01/01/2017, la vente en libre-service de produits phytosanitaires sera interdite. Les distributeurs auront obligation de s'adapter à cette nouvelle réglementation.

EXPOSER - SECURISER - METTRE EN VALEUR

En réponse à cette nouvelle loi, le Groupe Linder a créé une véritable vitrine de présentation des produits phytosanitaires adaptable sur tous types de gondoles.

- **Transparence et visibilité des produits.**
- **Accessibilité aisée et sécurisée.**
- **Espace optimisé et personnalisable.**



INNOVATION
2016

**PRIX
CHOC**

DISPONIBLE DÈS MAINTENANT !



UNE RÉPONSE OBLIGATOIRE AUX NOUVELLES NORMES !



AGENCEUR FABRICANT PAR EXCELLENCE

www.groupelindera.com

Réhausse de la partie haute pour une meilleure finition et une intégration optimale d'une signalétique adhésive ou aimantée

ADAPTABLE SUR TOUTES GONDOLES

- Positionnement sur une base gondole avec joues d'extrémités de profondeur 400 jusqu'à 600mm.
- Platine de connexion pour relier deux vitrines côte-à-côte.
- Coloris au choix.

ADAPTABLE SUR TOUTES GONDOLES

Serrure à code mécanique pour faciliter l'accès et l'utilisation

Vitres plexiglas sur rails et aérations intégrées pour une meilleure ventilation des produits

H 1128mm

P 400 à
600mm

L 1000
ou 1325mm